

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE KASDI MERBAH OUARGLA

**FACULTE DES SCIENCES DE LA
NATURE ET DE LA VIE**



**BILAN ANNUEL DES
ACTIVITES PEDAGOGIQUES
ET SCIENTIFIQUES**

2021/2022

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي



Université Kasdi Merbah-Ouargla جامعة قاصدي مرياح ورقلة



Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

كلية علوم الطبيعة والحياة

Vice Doyenneté des Etudes نيابة العمادة للدراسات

BILAN ANNUEL

**Vice Décanat chargé des Etudes et des
questions liées aux étudiants**

Année Universitaire 2018/2019

Progression Pédagogique

L'année universitaire 2018/2019 avait démarré conformément à la feuille de route arrêtée par le Rectorat de l'université. En effet, les cours pour le socle commun ont débuté le 09 septembre 2018. Tous les préparatifs pédagogiques étaient à point (affectations des modules, emplois du temps, etc.), alors que la présence des étudiants dans les salles de cours faisait défaut, notamment pour les Masters. Il est à rappeler comme l'année passé, une masse importante d'étudiants orientés en 1^{ère} année du TC SNV (705 étudiants réparties à travers 32 groupes), situation qui nous a causé une perturbation pédagogique en tenant compte de la faible capacité des amphithéâtres et des classes retenus.

Effectif des étudiants

Le nombre total des étudiants inscrits de la Faculté au titre de cette année était de : 1847 répartis entre les deux départements.

Département des Sciences Agronomiques : 468 étudiants répartis comme suit :

08 en 1^{ère} année (filière nationale)

138 en 2^{ème} année (TC SNV)

115 en 3^{ème} année

116 en Master I

91 en Master II

Département des Sciences Biologiques : 1379 étudiants répartis comme suit :

609 en 1^{ère} année (TC SNV)

286 en 2^{ème} année (TC SNV)

169 en 3^{ème} année

164 en Master I

151 en Master II

Effectif des enseignants

La Faculté dispose d'un encadrement de 93 enseignants pluri-niveaux et Pluri-disciplinaires répartis comme suit :

53 permanents au niveau du département des Sciences Biologiques et 40 permanents au niveau du département des Sciences Agronomiques (Tab. 1).

Tableau 1 - Effectif des enseignants de la faculté S.N.V.

Département	Effectif Total	Effectif en exercice
Département des Sciences Biologiques	53	49

Département des Sciences Agronomiques	40	38
Total	93	87

Assistance pédagogique (Vacataires)

Vu le nombre important des étudiants inscrits cette année, la Faculté SNV avait fait appel à un nombre très important de vacataires (50), y compris les doctorants pour assurer des matières transversales (anglais technique, informatique...) et notamment les travaux dirigés et les travaux pratiques pour le socle commun (1^{er} et 2^{ème} année), dont 60 % ce sont des vacataires.

Les réunions pédagogiques

Le premier semestre a connu un nombre insuffisant de réunions pédagogiques durant le premier semestre par les différentes instances pédagogiques de la Faculté.

Suite à l'appel à l'ordre des responsables de filières et de spécialités, une feuille de route a été tracée au début du second semestre dans laquelle a été précisé le calendrier des différentes réunions (étudiants, équipes de formation, équipes pédagogiques et comités pédagogiques) avec des copies aux enseignants et aux responsables de groupes et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Les sorties pédagogiques

Une cinquantaine de sorties pédagogiques ont été enregistré avec un taux de réalisation de 100 %. Sur les 36 sorties pédagogiques programmées par le Département des Sciences Agronomiques, 36 ont été réalisées, dont 14 par les troisièmes années licence, 20 pour les Masters I et 2 pour les masters II (21 dans la région de Ouargla ; 01 à Illizi et 03 dans les régions de l'ouest algérien : Mostaganem Rélizane et Tlemcen). Ainsi, 14 sont effectuées au niveau du département des sciences biologiques dans une au niveau de Djanet (Master Aquaculture).

Déroulement pédagogique

Malgré les petites perturbations qui a vécue notre établissement à partir du 22 février 2018 (fin premier semestre), tous les cours, les travaux pratiques, les travaux dirigés et les sorties pédagogiques ont été réalisés selon le cursus de formation et en fonction des emplois du temps pré-établis.

Les examens du premier semestre

Conformément à la planification établie par le Rectorat de l'université, les examens du premier semestre ont été programmés du lundi mercredi 09 au jeudi 31 janvier 2019. Ainsi, toutes les mesures ont été prises pour le bon déroulement des examens :

- ✓ affichage des corrigés-types avec les notes ;
- ✓ la consultation des copies est obligatoire
- ✓ la remise des notes dans les 48 h, surtout pour les petites promotions ;
- ✓ l'impossibilité de changer les notes après consultation des copies et recours, pour les délibérations ; surtout pour les étudiants en tronc commun (saisie en Progress) ;
- ✓ toute tentative de fraude doit être sanctionnée par un PV ;
- ✓ présence des enseignants-surveillants à l'heure (avant le démarrage des examens) ;
- ✓ délibérations de tous les niveaux par unités et par équipes de formation, avec des PV des réunions.
- Quant aux examens des Master 1, ils seront programmés à partir du dimanche 13 / 01 / 2019 au 31 /01/2019.

Démarrage du deuxième semestre

Le deuxième semestre a débuté le samedi 20 janvier 2019 pour les premières et les deuxièmes années. En revanche, pour les classes avancées, le second semestre a commencé le 27/01/2019. Malgré toutes les difficultés rencontrés pendant le deuxième semestre (arrêts de cours provoqués), tous les cours, les travaux pratiques, les travaux dirigés et les sorties pédagogiques ont été réalisés selon le cursus de formation et en fonction des emplois du temps pré-établis.

Quant aux examens, ils ont été programmés du dimanche 09 au 13 juin 2019 pour le tronc commun (1^{ère} et 2^{ème} année) et du 12 au 20 juin pour les 3^{èmes} années Licence et les Master 1. Après concertation avec les étudiants, toutes les épreuves d'examen se sont déroulées dans des bonnes conditions y compris les enseignants surveillants qui ont accompli leurs exercices pédagogiques.

Cas disciplinaires

Au niveau des deux départements, un cas (01) de fraude caractérisé a été enregistré lors de cette année universitaire (2018/2019). Une étudiante de 2^{ème} année Licence (Filière Ecologie) lors du deuxième semestre a été traduite devant le conseil de discipline, à qui, une sanction de 1^{er} degré a été prononcée (article 14 de l'arrêté 371 du 11 Juin 2014 à relatif à la réglementation des conseils de discipline au sein des Universités, des Instituts d'Universités, des Instituts nationaux d'Enseignement

Supérieur et d'autres établissements) et à l'unanimité, il a été décidé d'attribuer un avertissement écrit versé au dossier pédagogique de l'étudiante.

Bilan annuel des résultats après délibérations

Département des Sciences Biologiques

Par rapport à l'année passée (22,2 %), on a trouvé un taux de réussite pour le socle commun de première année (SNV), qui est de 37,50 %. Celui-ci a été amélioré après rattrapage (65,3 %), suivi avec un taux d'échec de 43,7 %.

Pour les deuxièmes années, le taux de réussite en session normale fluctue entre 15,8 % (Hydrologie marine et continentale) et 63,75 % (Sciences biologiques). Après rattrapage, les taux vont être augmentés également, atteignant les 72,2 %, avec un pourcentage d'échec de 27,8 % (Tab. 2).

En revanche, pour les troisièmes années le pourcentage de réussite se situe entre 61,8 % (Écologie générale) et 100 % (Hydrologie marine et continentale), avec un taux moyen égal à 89,34 % pour toutes les filières confondues. Le taux d'échec dans le même niveau est seulement 10,66 %.

Pour ce qui concerne le deuxième cycle (Master), il est à signaler que le taux de succès pour les masters I est très remarqué pour les six spécialités, notamment pour la spécialité Qualité des produits et sécurité alimentaire (92,9 %) et celle de Microbiologie appliquée (91,2 %) (Moyenne globale = 86,78 %). Le taux d'échec est de 13,2 % (Tab. 2).

Il en est de même pour les deuxièmes années master, les taux de réussite sont important surtout pour les deux spécialités Microbiologie appliquée (90,32) et Aquaculture (90 %). Par contre la spécialité Biotechnologie végétale comporte sept (07) parmi les 19 mastérants qui n'ont pas présentés au cours des soutenances (63,16 %). La moyenne globale des six spécialités en master II est de 80,68 %, avec un taux d'échec est de 19,32 %.

Globalement, on peut estimer que le taux de réussite de toutes les spécialités confondues pour les deux cycles de formations (Licence et master) au niveau du département sciences biologiques cette année est meilleur que l'année passée, il est de 77,07 %.

Tableau 2 - Résultats du département des Sciences Biologiques par niveau

Niveau	Spécialité	Nombre d'étudiants	Taux (%) de réussite Session normale	Taux (%) de réussite Après rattrapage	Taux (%) d'échec
Licence (L1) T.G.M. = 56,33 %	Tronc commun	609	199/32,68	144/23,65	266/43,67
Licence (L2) T.G.M. = 72,20 %	Filière Sciences Biologiques	160	102/63,75	31/ 19,38	27/16,88
	Filière Ecologie et environnement	41	8/19,51	13/31,71	20/51,22
	Filière Hydrobiologie M. et C	38	06/15,79	14/36,84	18/47,37
Licence (L3) T.G.M. = 89,34 %	Microbiologie	46	44 / 95,65	01 / 2,17	01 / 2,17
	Biologie et physiologie végétale	34	31 / 88,89	01/2,94	02/ 5,88
	Biochimie	47	43 / 91,49	02/4,26	02 / 4,26
	Ecologie et environ.	21	10 / 45,25	03/ 15,38	08 / 38,10
	Aquaculture	18	18 / 100	00	00
Master I = 86,78 % Master II = 80,68 %	Qualité des produits et sécurité alimentaire	I : 28	26/92,86	00	02 / 7,14
		II : 24	19/ 79,17	00	05/20,83
	Microbiologie appliquée	I : 34	31 / 91,18	00	03 / 8,82
		II : 31	28 / 90,32	00	03/9,68
	Biochimie Appliquée	I : 35	29 / 82,86	02 / 5,71	04 / 11,43
		II : 31	25 / 80,65	00	06/19,35
	Aquaculture	I : 17	08 / 47,06	07/41,18	02 / 11,76
		II : 20	18/ 90,00	00	02/10,00
	Biotechnologie végétale	I : 27	21 / 77,78	01/3,70	05 / 18,52
		II : 19	12 / 63,16	00	07/ 36,84
	Ecologie végétale et environnement	I : 23	15 / 65,22	03 / 13,04	05 / 21,74
		II : 26	21/80,80	00	05 / 19,20
Taux global D.S.B. = 77,07 %					

Tableau 3 - Résultats du département des Sciences Agronomique par niveau

Niveau	Spécialité	Nombre d'étudiants	Taux (%) de réussite Session normale	Taux (%) de réussite Après rattrapage	Taux (%) d'échec
Licence (L1)	Tronc commun	08	03 / 37,50	00	05/ 62,50
Licence (L2) = 69,57 %	Tronc commun	138	52 /37,68	44/31,88	42 /30,43
Licence (L3) T.G.M. = 94,74 %	Production Végétale	25	25 / 100	00	00
	Production Animale	26	25/ 96,15	01/3,85	00
	Sol et Eau	17	16/ 94,12	01/5,88	00
	Agronomie Saharienne	22	22/100	00	00
	Protection des végétaux	25	25/100	00	00
Master I = 94,90 %	Phytoprotection et Environnement	I : 26	25 / 96,15	01 / 3,85	00
		II : 21	20/ 95,24	00	01/ 4,76
	Parcours et Elevages en Zones Arides	I : 27	16 / 59,26	09/33,33	02/7,41
		II : 19	17 / 89,47	00	02 / 10,53
Master II= 95,14 %	Protection de la Ressource Sol, Eau et Environnement	I : 32	28 / 87,50	03 / 9,38	01 /5,88
		II : 27	27/100	00	00
	Gestion des Agrosystèmes	I : 31	30 / 96,77	00	01 /4,54
		II : 24	23 / 95,83	00	01 /4,17
Taux global D.S.A. = 88,59 %					

Département des Sciences Agronomiques

Le plus faible taux a été enregistré chez les premières années filière nationale qui n'a été que légèrement amélioré après rattrapage (37,5 %), soit avec seulement 3 étudiants qui ont eu l'année (Tab. 3).

Comme l'année dernière, le taux de réussite est relativement moyen en session normale (37,5 %) enregistrés chez les deuxièmes années contrairement aux troisièmes années (94,7%), notamment pour les trois spécialités (production végétale, protection des végétaux et agronomie saharienne) qui on enregistrés un taux de 100 % (Tab. 3).

Le taux de succès global mentionné pour les quatre masters I est acceptable (94,90 %) notamment pour la spécialité Phytoprotection et environnement (100 %).

Cette année on a noté un net progrès pour la spécialité Parcours et élevage en zones arides (92,6 %). Toutefois, le taux d'échec est très faiblement représenté (5,1 %).

Egalement le taux de réussite noté chez les quatre promotions sortantes de master est encourageant surtout pour la spécialité Protection de la Ressource Sol, Eau et Environnement (100 %), Gestion des Agrosystèmes (95,8 %) et Phytoprotection et Environnement (95,2 %).

Généralement, le taux de réussite de toutes les spécialités confondues à travers les deux cycles (Licence et master) au niveau du département des sciences agronomiques est égal à 88,6 % (Tab. 3).

Soutenances de P.F.E., Masters

Les soutenances de Mémoires de fin d'études pour les P.F.E. ont été ouvertes en parfaite conformité avec les modalités et organisation des soutenances prévues par la réglementation mise en vigueur et renforcées par les décisions pédagogiques émanant du comité scientifique des deux départements. En effet, 242 étudiants pour un total de 213 qui ont soutenus leurs mémoires de fin d'études, soit un taux de 87,88 % des dix différentes spécialités au sein de la faculté S.N.V. (Tab. 4 ; annexe 1).

Tableau 4 - Taux de soutenances réalisées au cours de cette année (2018/2019)

Etudiants soutenus (es)	Mémoires	Soutenus	Absents	Taux
Phytoprotection & Environnement	13	21	00	100
Protection de la Ressource Sol-Eau & Environnement	15	27	00	100
Parcours et Elevage en Zones Arides	14	18	01	94,74
Gestion des Agro-systèmes	16	24	00	100
Biotechnologie végétale	13	12	07	63,16

Aquaculture	10	18	02	90,00
Ecologie végétale et environnement	14	21	05	80,80
Biochimie appliquée	16	25	06	80,65
Microbiologie appliquée	17	28	03	90,32
Qualité des produits et sécurité alimentaire	18	19	05	79,17
Totaux	146	213	29	87,88 %

Mémoires de fin d'études pour les Licences

Les mémoires de fin d'études pour les licences sont ouverts et renforcés par les décisions pédagogiques émanant des équipes de spécialités appartenant à la filière agronomie. En effet, plusieurs sujets de mémoires répartis entre cinq spécialités en sciences agronomiques et des rapports de stages sont distribués aux étudiants des cinq spécialités au sein du département des sciences biologiques.

Un total de 264 étudiants sortants au niveau de la faculté des sciences de la nature et de la vie, soit 149 licenciés au niveau du département des sciences biologiques et 115 licenciés de son vis-à-vis de l'autre département des sciences agronomiques.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Université Kasdi Merbah-Ouargla جامعة قاصدي مرباح ورقلة

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

كلية علوم الطبيعة والحياة



BILAN ANNUEL

**Vice D canatcharg  de la post-
graduation, de la Recherche Scientifique et
des Relations Ext rieures**

Ann e Universitaire 2018/2019

1-La post-graduation

1-1-Les inscriptions

Pour le doctorat en sciences, l'effectif des doctorants inscrits est de 128 dont 05 nouvellement inscrits (01 en biologie et 04 en agronomie).

Concernant le doctorat 3^{ème} cycle (LMD), le nombre d'inscrits est de 77 dont 15 nouvellement inscrits.

Les inscrits en doctorats et ayant dépassé la période réglementaire sont au nombre de 46 (07 doctorat 3^{ème} cycle et 09 doctorat en sciences) mais si l'on tient compte des doctorants ayant déposé leurs dossiers (03 doctorat 3^{ème} cycle et 09 en doctorat sciences) pour setenance (différée à septembre 2019), le nombre des retardataires n'est plus que de 34. Il est utile de signaler que parmi ces retardataires (doctorat en sciences) seuls 08 doctorants (enseignants) relèvent de notre faculté.

Tableau 1 : Inscriptions en doctorat

Classique agronomie	Classique e biologie	Total Classique e	LMD Agronomie	LMD Biologi e	Total LMD	Total Faculté
58	70	128	42	35	77	163

1-2-Les soutenances

Sur les 96 soutenances de doctorats enregistrées depuis l'agrément, 17 ont été réalisées au titre de l'année universitaire 2018/2019 (Tableau 2). Il est à noter que quatre (04) doctorat 3^{ème} cycle ont été soutenu (contre une seule soutenance 3^{ème} cycle l'année précédente) dont 03 dans les délais. Il est cependant intéressant de souligner que 05 soutenances (dont 03 du 3^{ème} cycle) programmées initialement avant la fin de l'année universitaire ont été reportées à septembre pour indisponibilité des membres du jury.

NB : Tous les doctorants ayant bénéficié d'une bourse résidentielle ont soutenu leurs thèses.

Tableau 2: Soutenances de doctorat au titre de l'année 2018/2019

Doctorat en sciences	Dont retardataire	Doctorat 3 ^{ème} cycle	Dont retardataire	Total Faculté
13	12	04	01	17

Retardataires restants = 33 (27 en sciences et 06 en 3^{ème} cycle)

Enfin, le nombre d'habilitation universitaire soutenu est de 08 dont 07 concernent les enseignants de notre Faculté.

NB : 01 soutenance est programmée le 10 juillet 2019 et 03 soutenances ont été reportées à septembre 2019.

1-3-La progression pédagogique

Les doctorants LMD inscrits en première année ont bénéficié de cours de renforcement des connaissances dans la spécialité (assurés par les comités de formation doctorale) ainsi que des cours de méthodologie de recherche, des technologies de l'information et de la communication, des langues étrangères et d'une initiation à la didactique et à la pédagogie (assurés respectivement par Pr DAHOU Fodil, Dr KAFI Redouane, Dr HALIMI et Pr SENOUSI et ce conformément à l'article 29 de l'arrêté 547 du 02 juin 2016.

Par ailleurs, les doctorants, toutes spécialités confondues, ont bénéficié de conférences portant sur différentes thématiques.

Les doctorants inscrits à la filière sciences agronomiques ont bénéficié de 04 conférences animées par des enseignants de l'université de Ouargla (Faculté SNV et Faculté des Hydrocarbures) affiliés à différents laboratoires de recherche : laboratoire « Protection des écosystèmes », laboratoire « Recherche sur la phoeniciculture », laboratoire « bioressources sahariennes », laboratoire « biogéochimie des milieux desertiques », et le laboratoire « Réservoirs souterrains pétroliers, gaziers et aquifères ». Les thématiques abordées concernaient l'analyse diagnostique d'une zone rurale, la gestion des eaux usées, les sols des milieux alluvionnaires, le changement climatique et la gestion participative de la fertilité des sols oasiens ».

Concernant les conférences au profit des doctorants de la filière sciences biologiques, j'attends toujours le bilan du Président du CFD, bilan demandé par écrit en date du dimanche 23 juin 2019.

Le service n'a pas connu de problèmes si ce n'est quelques rectificatifs mineurs que nous avons apporté suite à des erreurs sur les décisions de soutenance ou d'avalisation de jury (changement de spécialité, composante de jury...).

Les offres de formation doctorales

Une nouvelle offre été proposée au titre de l'année universitaire 2019/2020. Il s'agit de la filière écologie et environnement avec comme président du CFD l'enseignante Trabelsi Hafida.

La formation doctorale relevant de la filière sciences agronomique dirigée par l'enseignant Berkal Ismaeil a été reconduite. (2^{ème} année).

Quant à la formation doctorale des sciences biologiques dirigée par l'enseignante Ould El Hadj Aminata, elle est arrivée à expiration au terme de la troisième année.

2-Les bourses

2-1- Les bourses courte durée

Au titre de l'année universitaire 2018/2019, vingt neuf (29) bourses ont été octroyés (20 au bénéfice des enseignants et 9 des étudiants) (Cf. tableau ci-dessous). Toutefois, un nombre important de bourses n'a pas été consommé soit 14 bourses à cause du problème de délivrance de visas notamment vers la France chose qui a poussé la majorité à demander le changement de destination.

NB : une lettre a été adressée aux bénéficiaires qui n'avaient pas consommé leurs bourses et n'ayant présenté aucun justificatif de retard les invitant à rembourser le montant alloué tout en les privant de bourse au titre de l'année prochaine

Concernant l'année universitaire 2019/2020, 36 bourses ont été octroyées (20 au profit des enseignants et 16 au profit des doctorants).

Il est à noter le nombre important de doctorants bénéficiaires (16 contre 09 l'année passée), chose qui a poussé la commission à réduire la durée de séjour demandée.

Trois (03) bourses ont octroyées au titre de l'année universitaire 2019/2020 et concernant les manifestations scientifiques (dont 1 au profit d'un doctorant).

Tableau 3 : Répartition des bourses courte durée

Catégorie	nombre	Obs.
Pr	04	
MC A et B	14	
MA A et B	02	
Doctorants	16	
Total	36	

NB : Procédures administratives déjà entamées

2-2- Les bourses longue durée

Il est regrettable de ne voir aucun dossier PNE déposé de la part des enseignants pour leur faciliter la finalisation de leurs thèses.

Concernant les étudiants, seuls 4 dossiers ont été déposés lors de la session 3.

3-Les projets

Les trois (03) projets CNEPRU restants sur les 08 agréés, et dirigés par Mme Khelil, Messieurs Sekkour et Hamdi Aissa, arriveront à terme le 31/12/2019.

Quant aux nouveaux projets PRFU, sept (07) ont été agréés et 04 en attente d'agrément (Cf. tableau joint).

Il est à noter que cette année, il y a une meilleure coordination entre le service et les chefs de projets (suite aux directives du vice rectorat chargé de la PG).

NB : Tous les responsables des projets ont été saisi pour la remise avant le 10 juillet 2019 du bilan semestriel.

1- Liste des projets de recherche en cours

a- CNEPRU

N°	Intitulé de projet	Code	Date d'agrément	Durée
1	Les Sols du bas- Sahara roches agronomiques et ogiques	D04N01UN30012015 0001	01/01/2016	04 ans
2	Recherche et utilisation des oorganismes Hydrocarbonoclastes riens dans la emédiation des sols pollués les hydrocarbures pétroliers	D01N01UN30012015 0005	01/01/2016	04 ans
3	Les Vertébrés d'intérêt cole et vétérinaire Dans le Sahara entrional-est d'Algérie	D04N01UN30012015 0002	01/01/2016	04 ans

b-Projets PRFU

N°	Intitulé de projet	Responsable	Code	Date d'agrément	Durée
01	Potentiel d'adaptation et de sélection de quinoa (<i>Chenopodium quinoa</i>) dans les conditions salines des régions arides	HALILAT Med Tahar	D04N01UN300120180005	01/01/2018	04 ans
02	Etat de la biodiversité faunistique des zones sahariennes et importance des espèces utiles et nuisibles aux milieux arides	BISSATI Samia (Pr)	D04N01UN300120180004	01/01/2018	04 ans
03	Potentialités agro-environnementales de la région : problèmes posés et solutions Valorisation	DADDI BOUHOUN Mustapha (Pr)	D04N01UN300120180001	01/01/2018	04 ans
04	Promotion des systèmes d'élevage ovins et des filières : pour une gestion durable des espaces sahariens	SENOUSSI Hakim (Pr)	D04N01UN300120180004	01/01/2018	04 ans
05	La réutilisation des eaux usées domestiques traitées en agriculture irriguée: Réalité ou utopie ?	IDDER Tahar (Pr)	D00LU2UN300120180001	01/01/2018	04 ans
06	Valorisation du lait camelin pour une alimentation durable et sécurité alimentaire	BOUDJENAH Saliha	D01N01UN300120180002	01/01/2018	04 ans
07	Etude de polysaccharides bioactifs extraits de la flore du Sahara septentrional Est algérien : obtention, caractérisation et applications biologiques	OULd El Hadj Med	D01N01UN300120180001	01/01/2018	04 ans

c-Autres projets

1	ERANETMED (Union européenne) Roles of Camel Breeding in ern Saharan Societies- ributing to their Adaptive cities Face to Global Changes	ERANETMed MED 2-72-367	31/07/2017	04 ans
2	Projet de coopération algéro- nne Les molécules naturelles pour culture des céréales durable	PGR00780	2016	03 ans

4- Les conventions

Une convention a été signée entre l'UKMO et le CRSTRA. A l'instar de la convention avec l'INRA, un comité mixte de suivi des temes de la convention a été désigné et a tenu sa première réunion au siège du CRSTRA de Touggourt en date du et qui avait comme ordre du jour l'élaboration d'un plan d'actions annuel.

Concernant, la convention avec l'INRAA, une réunion bilan a été tenu en date du 1^{er} juillet 2019 au siège d e la direction de l'INRAA Alger. Le bilan a été jugé plus que satisfaisant de la part des deux parties. Toutes les actions proposées au lendemain de la signature de la convention ont été réalisées (encadrement de stagiaires, participation aux jurys de soutenance de doctorat et HDR, enseignants reviewer à la revue de l'INRAA, préparation du séminaire SENAFORA prévu le 26 et 27 novembre 2019). Il est à rappeler que plusieurs réunions de coordination ont été organisées depuis la signature de la convention et tous les PV ont été transmis aux responsables des deux institutions.

La convention avec le **Ministère de l'agriculture** dans le cadre de la formation complémentaire préalable à la promotion de techniciens supérieurs de l'agriculture a été renouvelée pour la sixième année consécutive. La prochaine session débutera le 02 septembre 2019 et verra la participation de **36 candidats** représentant les Directions de l'agriculture des Wilaya de Ghardaia (02), El Oued (08), Tamanrasset (08), Djelfa (08) et Adrar (10).

5-Les manifestations scientifiques

Trois séminaires ont été proposés :

-1^{er} Séminaire National sur la Formation et la Recherche Agronomique (SENAFORA) co-organisé par le Département des Sciences Agronomiques et l'INRAA dans le cadre de la convention entre les deux institutions (Touggourt les 26 et 27 novembre 2019).

La préparation du séminaire SENAFORA est bien avancée. Le programme a été arrêté et les notifications envoyées aux concernés. Une réunion est programmée au siège du CFVA à Sidi Mehdi en date du 09 juillet 2019 devant regrouper les représentants de l'UKMO, de l'INRAA, de la wilaya déléguée et de la direction de l'agriculture portant sur deux points de l'ordre du jour : la préparation du salon de l'agriculture programmé en marge du séminaire et la finalisation de la préparation logistique du séminaire.

-1er Séminaire International en Aquaculture (SIAQUA2019) « Enjeux et Perspectives » organisé par le Département des Sciences Biologiques (Ouargla, les 10 au 12 Décembre 2019).

Le comité scientifique a commencé à rassembler les propositions

-Workshop international : Dynamique Espace Oasien et son Environnement (DEOE 2000) organisé par le Laboratoire Bioressources Sahariennes : Préservation et Valorisation (Ouargla, les 3 et 4 mars 2020).

PS : il est regrettable que le Département des sciences agronomiques n'ait pas programmé la 8^{ème} édition du workshop sur l'agriculture saharienne d'autant plus que nous n'avons reçu aucun courrier justifiant cette rupture.